La dictée de l'ADAC

SAMEDI 30 mars 2024

Règlement

L'ADAC (Association de Développement des Arts et de la Culture) de Montchanin vous invite à participer à sa troisième dictée.

ARTICLE 1 : PUBLIC CONCERNE.

1. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée.
2. Deux catégories : - jeunes : de 12 à 18 ans.✱

   - adultes : de plus de 18 ans.

✱ L'autorisation parentale jointe est obligatoire pour les mineurs (Annexe 1)

ARTICLE 2 : INSCRIPTION.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire auprès de la secrétaire de l'ADAC au plus tard le 22 mars 2024.

1. par téléphone : 06 51 46 28 30
2. par mail : adac-montchanin@outlook.fr
3. au bureau , Hôtel de Ville 101 Avenue de la République. Montchanin. (2eme étage)

en complétant le bulletin d'inscription joint. (Annexe 2)

ARTICLE 3 : DEROULEMENT.

DATE ET LIEU : Samedi 30 mars 2024 à 14h30 au « Moderne » 102 Avenue de la République MONTCHANIN.

Seuls les participants sont acceptés dans la salle et accueillis à 14h.

MODALITES :

1. Les fournitures nécessaires sont mises à la disposition des candidats.
2. Les téléphones portables doivent être éteints et rangés.
3. Pour faciliter les corrections, merci d'écrire **lisiblement.**

ANONYMAT :

Pour respecter l'anonymat des copies, aucun signe distinctif ne doit y figurer.

ARTICLE 4 : PALMARES ET RECOMPENSES.

CORRECTIONS :

1. Une double correction est effectuée par un jury composé de membres de l'ADAC, à huis clos, les jours suivants.
2. Les fautes ont toutes la même valeur, sans distinction entre l'orthographe grammaticale et lexicale.
3. Le nombre de fautes total détermine le palmarès. Les éventuels ex aequo sont départagés par des questions subsidiaires proposées à la fin de la dictée ; les candidats écrivent leurs réponses sur leur feuille de passation.
4. A l'issue de la correction, les copies ne sont pas rendues.
5. La décision du jury est souveraine. Aucune contestation n'est acceptée.

PALMARES :

Le **Samedi 13 avril 2024 à 15 heures** , l'ensemble des participants est invité à la proclamation du palmarès et à la remise des récompenses, à la Bibliothèque de Montchanin,108 Avenue de la République.

Seuls les 3 meilleurs résultats dans chaque catégorie seront publiés.

RECOMPENSES :

Les 3 premiers de la catégorie « jeunes » recevront un prix :

1er prix : 1 bon d'achat de 15 euros à la Maison de la Presse de Montchanin.

2ème prix : 1 bon d'achat de 10 euros à la Maison de la Presse de Montchanin.

3ème prix : 1 sylo-bille/clé USB.

Les trois premiers de la catégorie « adultes » recevront un prix :

1er prix : 1 livre.

2ème prix : 1 bon d'achat de 12 euros à la Maison de la Presse de Montchanin.

3ème prix : 1 stylo-bille/clé USB.

ARTICLE 5.

Les participants autorisent la publication et l'utilisation de leur nom et prénom, de leur image (sous la forme de photos, et/ou vidéos) sur tous types de supports et renoncent à tous droits et indemnités à ce titre.

ARTICLE 6 .

L'inscription et la participation entraînent l'acceptation pleine et entière de ce règlement, ainsi que son respect.

Ce règlement comporte 6 articles.